



Pôle Routes Départementales et Infrastructures  
Direction Gestion du Territoire  
Agence d'Aurillac

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-o-o-o-o-o-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

**Commune de VIELLEVIE lieu-dit: Le Port**  
**Route Départementale n° 141 (hors agglomération)**  
**Travaux d'abattage et de débardage d'arbres**

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8<sup>ème</sup> partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015

Vu l'arrêté n° 23-2036 du 22 mai 2023 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de VIELLEVIE en date du 14 septembre 2023

Vu l'avis favorable de madame le Maire de MONTSALVY en date du 25 septembre 2023

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de ENTRAYGUES SUR TRUYERE en date du 21 septembre 2023

Vu l'avis favorable du Conseil départemental de l'AVEYRON en date du 15 septembre 2023

Vu la demande de Daniel TRINCO Entrepreneur de Travaux Forestiers, Grimpeur Elagueur

Considérant que les travaux relatifs à l'abattage et de débardage d'arbres nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier

Sur proposition de Monsieur le responsable de la maîtrise d'œuvre DGT-Agence d'Aurillac

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 : Période**

A compter du 2 octobre 2023 à 8heures et jusqu'au 17 octobre 2023 à 18heures la Route Départementale n° 141 sera fermée à la circulation les jours ouvrés entre le PR 2+000 et le PR 2+350 (lieu-dit Le Port).

**ARTICLE 2 : Itinéraire de déviation**

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD920, 341, 141, 107 et 904 via VIELLEVIE, MONTSALVY et ENTRAYGUES SUR TRUYERE.

**Les véhicules de transports scolaire seront autorisés à passer sur le chantier à leurs heures de passage habituelles sous l'autorité du chef de chantier.**

**ARTICLE 3 : Signalisation des travaux**

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par M. Daniel TRINCO Entrepreneur de Travaux Forestiers, Grimpeur Elagueur chargé des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

**ARTICLE 4 : Signalisation de la déviation**

La signalisation, la présignalisation et le retrait de l'itinéraire de déviation seront mis en place et entretenus par le CRD de MONTSALVY.

**ARTICLE 5 : Publication**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

**ARTICLE 6 : Recours**

Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 7 : Ampliation**

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur du Pôle Route Départementales et Infrastructures
  - M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
  - M. et Mme les Maires de VIELLEVIE, MONTSALVY et ENTRAYGUES SUR TRUYERE
  - M. Daniel TRINCO Entrepreneur de Travaux Forestiers, Grimpeur Elagueur
- Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
- M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

**A Aurillac le 26 septembre 2023**

**Pour le Président du Conseil départemental et par délégation  
Le Directeur du Pôle Routes Départementales et Infrastructures**

**Philippe FABREGUE**

## MAIRIE DE VIELLEVIE

VIELLEVIE, le 14 septembre 2023  
Le Maire de la Commune de VIELLEVIE  
à  
Monsieur le Président du Conseil  
départemental du Cantal

### DEMANDE D'AVIS SUR ARRETE DE CIRCULATION

**OBJET** : Demande d'avis sur arrêté de circulation

**OBJET DE LA DEMANDE** : Arrêté de réglementation temporaire de la circulation.

**Dates** : Les jours ouvrés du **2 octobre 2023** au **17 octobre 2023** entre **8h00** et **18h00**

**Voies** : Route départementale n°141 entre le Pr 2+000 et 2+350.

**Commune(s)** : VIELLEVIE

**Motifs de l'arrêté** : Travaux d'abatage et de débardage d'arbres .

**Réglementations proposées** : L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD920, 341, 141, 107 et 904 via VIELLEVIE, MONTSLVY et ENTRAYGUES SUR TRUYERE.

Les véhicules de transports scolaire seront autorisés à passer sur le chantier à leurs heures de passage habituelles sous l'autorité du chef de chantier.

+ Plan de déviation

**AVIS (1)** : Favorable - ~~Défavorable~~ pour les motifs suivants :

Le Maire de la Commune de VIELLEVIE



À VIELLEVIE LE

14 SEP. 2023

LE MAIRE

JEAN-LOUIS RECOUSSINES

## MAIRIE DE MONTSALVY

MONTSALVY, le 25 sept 23  
Le Maire de la Commune de MONTSALVY  
à  
Monsieur le Président du Conseil  
départemental du Cantal

### DEMANDE D'AVIS SUR ARRETE DE CIRCULATION

**OBJET** : Demande d'avis sur arrêté de circulation

**OBJET DE LA DEMANDE** : Arrêté de réglementation temporaire de la circulation.

**Dates** : Les jours ouvrés du 2 octobre 2023 au 17 octobre 2023 entre 8h00 et 18h00

**Voies** : Route départementale n°141 entre le Pr 2+000 et 2+350.

**Commune(s)** : VIELLEVIE

**Motifs de l'arrêté** : Travaux d'abatage et de débardage d'arbres .

**Réglementations proposées** : L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD920, 341, 141, 107 et 904 via VIELLEVIE, MONTSALVY et ENTRAYGUES SUR TRUYERE.

Les véhicules de transports scolaire seront autorisés à passer sur le chantier à leurs heures de passage habituelles sous l'autorité du chef de chantier.

+ Plan de déviation

**AVIS** (1) : Favorable ~~Défavorable~~ pour les motifs suivants :

Le Maire de la Commune de MONTSALVY



## MAIRIE DE ENTRAYGUES SUR TRUYERE

ENTRAYGUES SUR TRUYERE, le 21 septembre 2023  
Le Maire de la Commune de ENTRAYGUES SUR TRUYERE  
à  
Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal

### DEMANDE D'AVIS SUR ARRETE DE CIRCULATION

**OBJET** : Demande d'avis sur arrêté de circulation

**OBJET DE LA DEMANDE** : Arrêté de réglementation temporaire de la circulation.

**Dates** : Les jours ouvrés du 2 octobre 2023 au 17 octobre 2023 entre 8h00 et 18h00

**Voies** : Route départementale n°141 entre le Pr 2+000 et 2+350.

**Commune(s)** : VIELLEVIE

**Motifs de l'arrêté** : Travaux d'abatage et de débardage d'arbres .

**Règlementations proposées** : L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD920, 341, 141, 107 et 904 via VIELLEVIE, MONTSLVY et ENTRAYGUES SUR TRUYERE.

Les véhicules de transports scolaire seront autorisés à passer sur le chantier à leurs heures de passage habituelles sous l'autorité du chef de chantier.

+ Plan de déviation

**AVIS** (1)  Favorable  Défavorable pour les motifs suivants :

Le Maire de la Commune de ENTRAYGUES SUR TRUYERE




A Espalion, le 15 septembre  
2023

## Avis de Monsieur le Président du Département

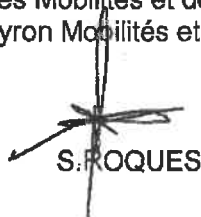
Projet d'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cantal concernant une restriction temporaire de la circulation, avec déviation, pour permettre des travaux d'abattage et de débardage d'arbres, sur la RD n° 141, commune de Vieillevie

La circulation sera déviée dans les 2 sens de circulation par les RD n° 107 et 920.

La signalisation de déviation sera mise en place et maintenue pendant cette durée, par les services du Conseil Départemental du Cantal.

**Avis Favorable.**

Le Président du Département,  
Pour le Président,  
Le Directeur des Mobilités et de l'Ingénierie Territoriale  
Pour le Directeur des Mobilités et de l'Ingénierie Territoriale  
Le Responsable d'Aveyron Mobilités et Ingénierie – Territoire Nord



S. ROQUES

**Pôle Développement des Territoires**  
Direction des Mobilités et de l'Ingénierie Territoriale

Aveyron Mobilité Ingénierie – Territoire Nord  
68 avenue de la Gare  
12600 Espalion

AC-2015-84-16/03/2016

05 65 51 13 30  
dmit@aveyron.fr

aveyron.fr



# La Région

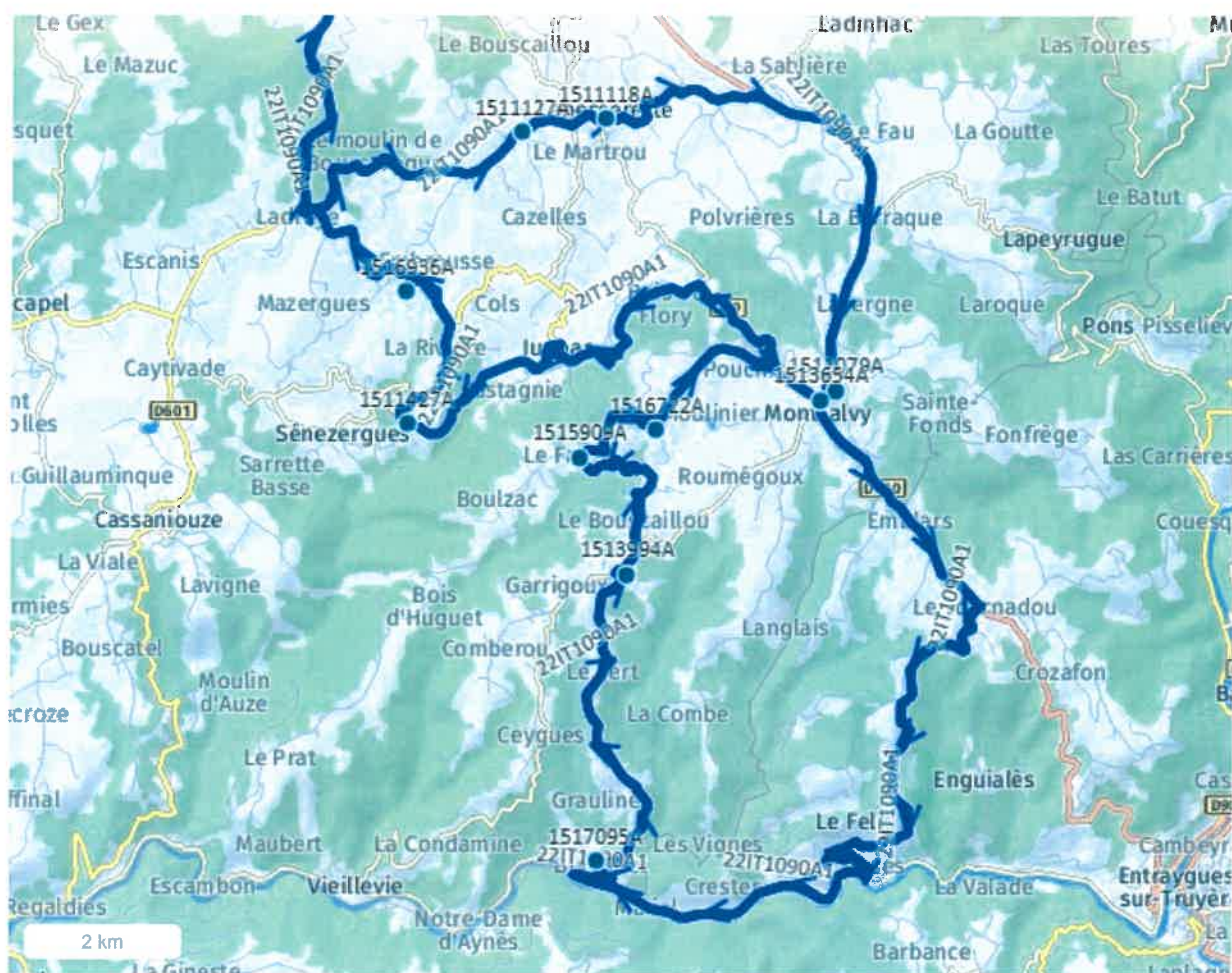
Auvergne-Rhône-Alpes

## Itinéraire : 22IT1090A1 - SENEZERGUES - MONTSALVY - LABESSERETTE



Origine : MONTSALVY - Dépôt Laurens (1513654A)

Destination : MONTSALVY - Dépôt Laurens (1513654A)





## 15-S1090 - SENEZERGUES - (MONTSALVY) - LABESSERETTE

### ALLER

Itinéraires Services		22IT1090A1 1
Commune	Point d'arrêt	ImMjv--
MONTSALVY	Dépôt Laurens	07:03
VIEILLEVIE	Blanadet	07:31
JUNHAC	Aubespeyre	07:41
	Lavergne	07:45
	Crst La Pargade	07:48
MONTSALVY	Collège	07:55
SENEZERGUES	Leygues ECL	08:20
	Bouscal	08:26
SANSAC-VEINAZES	SANSAC - Bramarie	08:35
	Ecole	08:45
LABESSERETTE	Ecole	08:55
MONTSALVY	Dépôt Laurens	09:05

### RETOUR

Itinéraires Services		22IT1090R1 2	22IT1090R1 1
Commune	Point d'arrêt	--M--	Im-jv--
MONTSALVY	Dépôt Laurens	11:55	15:55
LABESSERETTE	Ecole	12:05	16:05
SANSAC-VEINAZES	Ecole	12:10	16:10
	SANSAC - Bramarie	12:19	16:19
SENEZERGUES	Bouscal	12:27	16:27
	Leygues ECL	12:33	16:33
MONTSALVY	Collège	13:30	17:10
JUNHAC	Crst La Pargade	13:37	17:17
	Lavergne	13:40	17:20
	Aubespeyre	13:45	17:25
VIEILLEVIE	Blanadet	13:55	17:35
MONTSALVY	Dépôt Laurens	14:10	18:00



